nouvelles

CSN

12 SEPTEMBRE 1997
NUMÉRO 428

Métro-Richelieu
1993-1997

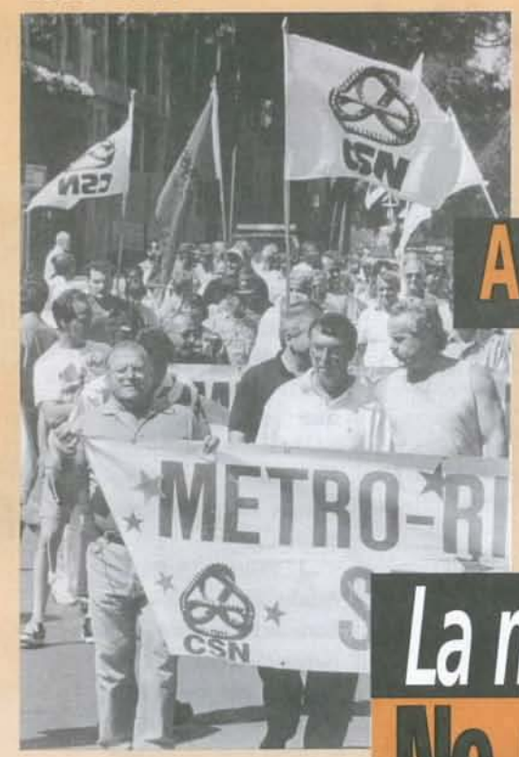

Aujourd'hui

La manière CSN

Ne pas lâcher, JAMAIS!

Holiday Inn Crowne Plaza
Centre Ville
1993-1997

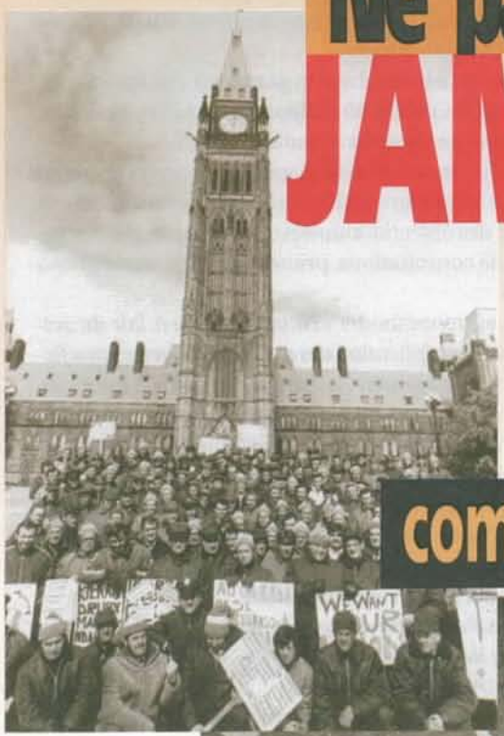

comme hier

Les Gars
de Lapalme
1970-1972

Manoir
Richelieu
1985-1989

Les forestiers
1980-1981

Mourir, la belle affaire!

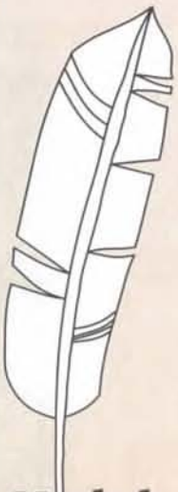

Michel Rioux

BILLET

Il faut d'ores et déjà se faire à l'idée que c'est entre les mains des Américains que se retrouvera une bonne majorité d'entre nous quand la grande faucheuse aura fait son oeuvre. Plus de la moitié des maisons funéraires du Québec sont passées en des mains étrangères, et ce n'est pas fini. Déjà, une trentaine d'entreprises, dont cinq des sept plus importantes, nous ont échappé. Elles enterrent déjà 20 000 Québécoises et Québécois par année.

DÉSOLÉ MONSIEUR TREMBLAY. NOTRE ÉTABLISSEMENT NE PEUT PLUS RIEN POUR VOUS...
... MAIS NOUS ALLONS VOUS RÉFÉRER À UN SPÉCIALISTE AMÉRICAIN...
UN THANATOLOGUE.
BORIS

Mourir, la belle affaire..., a chanté Brel. Au sens littéral, il s'agit certes d'une belle et grosse affaire, oui. La courbe démographique étant ce qu'elle est, que voilà une mine d'or à exploiter. Et bien plus solide que celle de BRE-X en Indonésie...

Mais si ce n'était que de mourir!

La mort à l'américaine est déjà un fait accompli et sans doute irréversible. Mais la vie et la santé à l'américaine s'installent aussi chez nous, sous l'oeil attendri et avec les coups de pouce nécessaires du bon docteur Rochon. Dans les dépenses de santé, la part occupée par les dépenses privées est passée au Canada à 32,3%, une hausse de 8% en dix ans.

Le modèle américain en santé, c'est le profit. Comme c'est d'ailleurs le cas dans les autres sphères de la vie dans cette société rendue malade par le profit justement.

Or, la recherche du profit mène à tout. Cela a fini par se savoir.

Le Nouvel Observateur, dans une récente livraison, présente un dossier qui devrait faire réfléchir ces apôtres des privatisations, qui font des pieds et des mains pour importer chez nous pareille mentalité.

Sous le titre: *La médecine privée au banc des accusés*, le magazine français raconte que «*Columbia, la plus grande chaîne d'hôpitaux privés du monde, corrompait les médecins et escroquait l'État. Derrière ce scandale,* (on découvre) *la remise en cause d'un système à la fois coûteux et injuste.*»

Coûteux: voilà le système le plus onéreux des pays industrialisés. Près de 15% du PIB, alors qu'au Québec, cela ne représente que 9,2% du PIB, pour un système que le bon docteur Rochon n'a pas encore, Dieu merci!, réussi à rabaisser au niveau américain.

Injuste: 15,4% des Américains — 40,6 millions de personnes — ne jouissent d'aucune couverture: pas assez pauvres pour toucher le Médicaid, pas assez riches pour se payer une assurance. Dix millions d'enfants sont dans la même situation, sans assurance maladie aucune.

Revenons à Columbia. Un géant: 343 établissements, près de 300 000 salariés, 30 milliards $ de chiffre d'affaires.

Le système capitaliste marche à fond.

«*Ses hôpitaux doivent gagner de l'argent, un point c'est tout*», a confié un ancien dirigeant. Les médecins se voient fixer des objectifs annuels de résultat: tant d'opérations, tant de consultations, primes pour les interventions en surplus.

Une autre méthode: «*Traire la vache à lait du système public: multiplication des examens, prescriptions fictives, visites imaginaires ou abusives de soins à domicile, fraude sur la nomenclature des actes pratiqués.*»

Et encore: la limitation des traitements aux malades non assurés. Refoulé par un hôpital de Columbia, un itinérant a été opéré d'urgence dans un hôpital catholique. Un autre itinérant est mort d'une pneumonie sur la pelouse de l'hôpital, qui l'avait mis à la porte.

Ici, on n'aurait rien à craindre?

«*Transformation du système de santé: les entreprises privées sont de plus en plus présentes*», titrait le journal *Les Affaires* du 1er mars 1997.

Parti comme ce l'est, les croque-morts américains qui ont mis la patte sur nos maisons funéraires ne prendront pas de temps à rentabiliser leur investissement.

nouvelles CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 23,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec.

Coordination
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux

Conception graphique
Jean Gladu

Mise en page informatique
Jean Gladu
Jean-Pierre Paré

Rédaction
Michel Crête
Roger Deslauriers
Louis-Serge Houle
Thérèse Jean
Maroussia Kishka
Luc Latraverse
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux
Claude St-Georges

Photographe
Alain Chagnon

Caricaturiste
Boris

Soutien technique:
Lyne Beaulieu

Impression
Les syndiqués CSN de L'Imprimerie L'Éclaireur de Beauceville.

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus:
(514) 598-2233
1601 de Lorimier, Montréal, Qc H2K 4M5

Les syndicats ont l'autorisation (et notre encouragement) de reproduire le contenu de *nouvelles CSN* dans leur journal.

En conférence de presse à Montréal le 27 août pour commenter la décision de la Cour supérieure dans le dossier des camionneurs de Métro-Richelieu, on reconnaît de gauche à droite, première rangée, Arthur Sandborn, président du Conseil central du Montréal métropolitain, Lise Poulin, présidente de la Fédération du commerce, Gérald Larose et Me Clément Groleau. Debout à l'arrière, des camionneurs heureux: André Turpin, Michel Genest, Yvon Lespérance, Réjean Arseneault et Roger Laplante.

La manière CSN

Ne pas lâcher, JAMAIS!

Michel Rioux

Quand il a ouvert la conférence de presse faisant état des jugements rendus par la Cour supérieure dans la cause des camionneurs de Métro-Richelieu, Gérald Larose, par des mots particulièrement bien sentis, a illustré ce qui fait l'essence de *la manière CSN*: une organisation syndicale «*qui a les moyens d'entreprendre les combats, qui a les ressources humaines pour les appuyer, qui possède l'expertise et les compétences, qui a de l'audace, du front, de la patience, de la détermination, de la combativité*». Ces traits de caractère de la centrale québécoise se sont révélés à toutes les époques, depuis sa fondation.

Des grévistes de l'amiante d'Asbestos et de Thetford en 1949 à la résistance organisée des travailleuses et travailleurs du Holiday Inn Crowne Plaza aujourd'hui, des Gars de Lapalme en 1970, des travailleurs forestiers en 1980 aux camionneurs de Métro-Richelieu, on retrouve la même attitude face aux manoeuvres patronales: pas question de se laisser faire, d'abandonner, de laisser tomber.

Car à la CSN, si on ne gagne pas toujours, on ne lâche jamais!

Et souvent, en allant jusqu'au bout du possible, il est arrivé qu'on atteigne les frontières de l'impossible.

Voilà pourquoi tant d'employeurs sont prêts à toutes les bassesses pour se débarrasser d'un syndicat affilié à la CSN. Voilà pourquoi des employeurs sont prêts à toutes les manoeuvres pour empêcher qu'un syndicat affilié à la CSN n'entre dans leur entreprise.

L'opinion patronale rapportée en 1972 dans le rapport Fantus, une firme américaine à qui le gouvernement Bourassa avait commandé une étude sur les investissements au Québec, demeure d'actualité. «*The feeling about that union* (CSN) *is probably deeper than that over any other union in North America*», écrivait à l'époque la firme de Chicago.

Dans les milieux patronaux, on craint la CSN. Mais comme il est vrai que la crainte est le commencement de la sagesse, la CSN force aussi le respect.

Dans l'heure précédente, ils ont pris connaissance en assemblée générale de la décision du juge Croteau (voir page 4). L'enthousiasme et l'exubérance étaient de bon aloi.

Rabrouée par tous les tribunaux

Métro n'a plus le choix

La direction de Métro-Richelieu est en train d'apprendre à la dure qu'il peut en coûter très cher de vouloir se débarrasser d'un syndicat quand, pour arriver à ses fins, une entreprise n'hésite pas à fouler aux pieds les conventions collectives, en abusant à un point tel de tous les recours que les tribunaux mettent à sa disposition que ces derniers, visiblement à bout de patience, n'ont d'autre choix que d'y mettre un holà.

C'est ainsi qu'il faut interpréter les conclusions du juge Jean-Jacques Croteau, de la Cour supérieure, qui ordonnait le 26 août la réintégration dans les 90 jours des 150 camionneurs de Métro-Richelieu, illégalement sacrifiés à la sous-traitance en février 1993. Il y a donc un prix à payer, en fin de course, pour ces chevaliers d'entreprises qui tranchent à la scie mécanique dans les conventions collectives, dans les droits collectifs, dans la vie et dans la dignité même des hommes et des femmes pour atteindre leurs fins, personnelles souvent.

Plusieurs commentateurs l'ont compris, dont Franco Nuovo, dans le *Journal de Montréal* du 29 août: «*Or, voilà que cette victoire syndicale, tout comme celles, récentes elles aussi, du Crowne Plaza et des employés du Méridien, prouve que certains juges aujourd'hui voient clair dans l'utilisation illégale de certaines pratiques patronales et qu'ils ne se laissent plus aveugler par des exercices interminables que seule permet l'opulence des grandes entreprises.*»

Car comme l'a aussi démontré le journaliste Robert Dutrisac dans *Le Devoir* du 29 août, des opérations du genre de celles menées par les dirigeants de Métro-Richelieu, Pierre H. Lessard et Paul Gobeil en tête, leur permettent avant tout, bien souvent, de mettre la main sur un paquet d'argent. Les actionnaires applaudissent, tant qu'ils y trouvent eux-mêmes leur profit.

«*Le cours des actions de Métro-Richelieu a grimpé et les deux sauveurs ont vendu leurs actions pour empocher un profit de plus de 20 millions dont les deux tiers sont allés à l'architecte des rationalisations, Pierre Lessard*», écrit le journaliste.

La stratégie des dirigeants de Métro-Richelieu s'inspire aux mêmes sources que celles de ces dirigeants qui trouvent leur propre intérêt en sabrant dans le personnel des entreprises qu'ils dirigent, empochant en quelques heures des sommes astronomiques. C'est ainsi qu'à la Bourse de New York, l'annonce de mises-à-pied massives — *downsizing* — se traduit immanquablement par

Extraits du jugement Croteau

Le juge Jean-Jacques Croteau, tout au long des quatre jugements rendus, qui totalisent quelque 125 pages, détricote le scénario mis au point par Métro-Richelieu pour faire disparaître le syndicat affilié à la CSN. En voici quelques extraits pertinents.

Les travailleurs ont accueilli chaleureusement les dirigeants de leur syndicat à l'assemblée générale du 7 septembre.

Métro-Richelieu ayant prétendu s'être départie de son secteur transport au profit du BTMMR (Bureau de transport des magasins Métro-Richelieu), voici le sort réservé par le juge à cette prétention:

«*Vers le 14 octobre 1994, M. Lussier et les membres du comité consultatif simulent (souligné par le juge) l'existence juridique de l'intervenant BTMMR, quand en réalité ce sont eux les membres du comité consultatif qui négocient et concluent des ententes.*

«*L'intervenant BTMMR n'a été constitué que le 1er février 1995. (...) Il est navrant de lire l'avis de convocation où on mentionne que le BTMMR est une corporation mise sur pied à l'automne dernier.... Il y a d'autres éléments de preuve qui démontrent qu'il y a eu simulation en 1994.*»

Métro-Richelieu ayant prétendu agir pour des raisons d'efficacité en ne faisant pas d'appels d'offres pour remplacer les camionneurs évincés, voici ce qu'en croit la Cour:

«*On prétend que messieurs Lussier, Beaulieu, Cloutier et Fournier ont décidé pour des raisons d'efficacité et de contrainte de temps (souligné par le juge) de ne pas demander de soumissions publiques...*

«*La Cour ne les croit pas. (...).*

«*Ainsi, de toute urgence, les gens du comité consultatif font en sorte que Métro-Richelieu ne soit plus assujettie à la convention collective.*»

Métro-Richelieu ayant attaqué l'intégrité de l'arbitre Bernard Lefebvre, qui avait ordonné la réintégration des camionneurs congédiés, le juge réplique ainsi:

«*Il serait trop facile pour un plaideur (Métro) de provoquer des situations désolantes ou de confrontations en vue de demander la récusation du décideur (arbitre) dont il redouterait l'intégrité, la droiture, la conséquence, l'austérité, la raisonnabilité ou l'ouverture d'esprit. Il ne s'agit pas de s'attaquer au décideur, mais à la décision ou aux décisions rendues si Métro-Richelieu n'en est pas satisfaite. (...)*

«*L'arbitre intimé s'est montré courtois, patient et calme et même on pourrait ajouter "très" calme dans les circonstances.*»

La manière CSN
Ne pas lâcher, JAMAIS!

L'allégresse de la victoire donnait un pas léger aux syndiqués dans leur manifestation qui a suivi l'assemblée générale du 7 septembre.

une montée en flèche de la valeur des actions de ces entreprises. En janvier 1996, l'annonce de 40 000 mises à pied chez AT&T avait provoqué une hausse de 6 milliards $ de la valeur des actions de l'entreprise. En moins de 48 heures, le président Robert Allen avait empoché 6 millions $ en encaissant ses *stocks options*.

«*Exécutoire, nonobstant appel*», a pris la peine d'ajouter le juge, connaissant la propension de Métro-Richelieu à «*user et abuser jusqu'à plus soif des procédures juridiques*», selon l'expression du président Gérald Larose. C'est dire que même si l'entreprise devait interjeter appel — ce dont elle ne s'est d'ailleurs pas privée, le 4 septembre —, elle est obligée de reprendre à son service les travailleurs dont elle avait voulu se débarrasser.

La décision Doré

Les quatre jugements du juge Croteau, rendus publics le 26 août, arrivaient quelques jours à peine après une décision une fois de plus défavorable à Métro-Richelieu, dans le dossier de l'entrepôt de fruits et légumes cette fois. En l'occurrence, c'est le commissaire du travail Jacques Doré qui, en date du 18 août, donnait raison à la CSN en rétablissant le droit du syndicat affilié à la Fédération du commerce.

Le litige remonte à 1992 et porte sur la fusion de deux entrepôts, l'un où le syndicat est affilié à la CSN, l'autre aux TUAC-FTQ. Peu de temps avant la fusion, les TUAC signaient une entente avec Métro, évinçant illégalement le syndicat CSN. «*Le résultat net de cette décision de Métro est d'écarter le syndicat CSN du débat et d'imposer à ses membres des dispositions d'une convention collective qu'il n'a pas voulues*», a constaté le commissaire Doré.

Deux millions $

La CSN estime à plus de deux millions de dollars les coûts entraînés par la défense des droits des travailleuses et des travailleurs de Métro-Richelieu. Des coûts reliés, pour la plupart, aux frais juridiques entraînés par la multitude de procédures que le syndicat et la CSN ont dû entreprendre ou auxquelles ils ont dû répliquer. À quoi il faut ajouter les frais engagés dans les campagnes de boycottage, dans le financement des manifestations et des diverses mobilisations mises en place durant toute cette période.

Holiday Inn Crowne Plaza

La suite du Réveillon

À quelques heures de la Messe de minuit, le 24 décembre 1993, les employé-es du Holiday Inn Crowne Plaza Centre Ville de Montréal étaient avisés de ne plus se présenter au travail, l'entreprise à numéro propriétaire de l'hôtel ayant déclaré faillite.

Pas un instant cependant l'hôtel ne cessa de fonctionner, la manoeuvre ayant comme unique objectif de se débarrasser du syndicat. Encore une fois, comme ce fut le cas à toutes les époques de l'histoire de ce mouvement, la machine de solidarité se mit en branle pour que soient respectés les droits des quelque 180 travailleuses et travailleurs.

Pendant des années, beau temps mauvais temps, une ligne de piquetage a été maintenue devant l'établissement de la rue Sherbrooke. Pendant ce temps, devant les tribunaux, requêtes et poursuites étaient engagées pour rétablir les syndiqués dans leurs droits.

La manière CSN
Ne pas lâcher, JAMAIS!

Sans doute convaincu qu'il n'était plus possible de penser vaincre leur résistance, le propriétaire Michael Rosenberg en arrivait à un règlement au début de l'été. Depuis le 21 juillet, environ 70 travailleuses et travailleurs ont retrouvé leur emploi, une nouvelle convention collective ayant été signée. Quant aux autres, certains se sont trouvé du travail ailleurs, d'autres bénéficient d'un programme d'aide aux travailleurs âgés, d'autres ont choisi de ne pas revenir à l'hôtel, quelques-uns sont décédés.

L'appui du mouvement s'est notamment traduit par un soutien financier évalué à quelque 1,6 million $.

À tout prix

Pour témoigner des valeurs véhiculées par le mouvement CSN, nous avons demandé à Marcel Pepin et Norbert Rodrigue, deux acteurs privilégiés, de plonger dans leurs souvenirs.

Marcel Pepin Norbert Rodrigue

Marcel Pepin a présidé la centrale de 1965 à 1976. Des années mouvementées. Des années turbulentes. Il a épousé plusieurs luttes pour que soit respectée la volonté des travailleurs en ce qui a trait à la liberté syndicale. «*En quelques années,* rappelle-t-il, *nous avons mené des combats extraordinaires pour que les travailleurs aient le syndicat de leur choix. Ce n'était pas facile quand c'est à l'État fédéral qu'on s'attaquait, par exemple avec la campagne de syndicalisation des journalistes de Radio-Canada et la lutte des Gars de Lapalme.*»

Radio-Canada

Les deux cas se ressemblent. Le gouvernement fédéral voulait écarter à tout prix la présence de la CSN à Radio-Canada. On préférait, dans ces milieux, former une seule unité nationale affiliée au syndicat américain IATSE (FTQ-CTC) alors que les journalistes plaidaient en faveur d'une unité naturelle pour négocier leurs conditions de travail. Ce qui fut finalement arraché de haute lutte.

«*Ce qui était en cause, c'était la liberté d'association. Une résistance acharnée qui s'était traduite par une victoire éclatante. Contre les mandarins fédéraux; contre les partis politiques, qui y voyaient l'expression dangereuse d'un nationalisme dont on craignait de plus en plus la montée; contre les unions américaines affiliées au CTC et à la FTQ, qui refusaient de voir scindées leurs unités d'accréditation, préférant conserver des membres de force, avec l'appui des pouvoirs en place, plutôt que de les laisser exercer leur libre choix*», peut-on lire dans *La CSN au coeur du Québec,* sous la plume de Marcel Pepin.

Les Gars de Lapalme

Les Gars de Lapalme, de leur côté, effectuaient le transport du matériel postal pour une entreprise privée, G. Lapalme, quand le ministère des Postes décida, en 1970, de mettre fin au contrat le liant à cette entreprise, les employés devant être intégrés à la fonction publique. Plusieurs années plus tard, la preuve fut établie devant les tribunaux que le principal motif de l'entêtement du gouvernement fédéral était d'éviter qu'un syndicat affilié à la CSN ne fasse son apparition sur la scène fédérale.

Mais les 450 Gars de Lapalme voulaient garder leur syndicat CSN. À tout prix. Ce qui déclencha un combat épique qui devait durer près de trois ans. Toutes les ressources de la centrale furent mises au service de ce combat syndical, donnant lieu à une mobilisation sans précédent. Le 21 avril 1970, Marcel Pepin disait aux Gars de Lapalme, réunis devant le Parlement d'Ottawa: «*La lutte des Gars de Lapalme, c'est une lutte pour la liberté: la liberté pour les travailleurs de s'associer dans un syndicat de leur choix.*»

Cette fois cependant, la liberté ne devait pas triompher. Mais en appuyant la volonté farouche de ces camionneurs, le mouvement CSN était allé jusqu'à la limite des frontières de l'impossible.

Commonwealth Plywood

Membres de l'Union internationale des rembourreurs depuis 30 ans, les travailleurs à l'emploi de Commonwealth Plywood, de Sainte-Thérèse, décidaient en août 1977 de joindre les rangs de la CSN en déposant une requête en accréditation.

Malgré le dépôt de la requête, le propriétaire William P. Caine signait une convention collective avec l'union internationale.

Rien ne fut épargné par le mouvement CSN pour que ces travailleurs obtiennent justice. Mais près de trois ans après le dépôt de la requête, les travailleurs n'avaient toujours pas réussi à faire respecter leur droit d'association. À deux reprises pourtant, un arbitre leur avait donné raison; une Commission parlementaire spéciale avait été appelée à étudier leur cas, mettant sur le propriétaire une pression dont il ne fit aucun cas. Épuisés après trois années de lutte, les travailleurs décidaient d'abandonner.

Mais la CSN, ses militantes, ses militants, les avaient appuyés jusqu'à la fin.

Pour Norbert Rodrigue, président de 1976 à 1982, la combativité qu'elle sait développer quand la CSN met toutes ses ressources au soutien de celles et ceux qui veulent se battre s'apparente à quelque chose qui ressemble à de la foi. «*Nul doute,* ajoute-t-il, *que c'est en bonne partie dans sa vision démocratique, qui s'exprime par le respect des décisions prises par les syndicats à la base, que la CSN réussit à organiser la solidarité. C'est pour ces raisons aussi qu'en dépit des périodes difficiles que le mouvement a traversées, il a constamment su demeurer connecté sur le réel. Quand des gérants d'estrades discutent de nos stratégies de l'extérieur, ils se trompent souvent, justement parce qu'ils n'ont pas les deux pieds dans le réel vécu par les travailleuses et les travailleurs.*»

La manière CSN
Ne pas lâcher, JAMAIS!

1977-1997

Pourquoi les boss veulent tellement se débarrasser de la CSN

L'année 1977 fut marquée par des conflits très durs provoqués par la loi C-73, alors que le gouvernement fédéral avait bloqué la hausse des prix et des salaires. Plusieurs syndicats avaient débrayé pour protester contre cette loi, dont les meuniers affiliés à la CSN et les travailleurs de l'usine Mussens, affiliés aux TUA-FTQ. On se rappellera que la grève des meuniers devait conduire au dépôt du projet de loi anti-scab.

Dans le journal *La Presse*, le chroniqueur syndical Pierre Vennat avait procédé à l'époque à une comparaison du fonctionnement des deux organisations syndicales.

«Les meuniers, affiliés à la Fédération du commerce, décident, sans consulter personne, un bon matin, de débrayer (...). Aussitôt, la machine de la CSN se met en branle. La centrale leur fournit un directeur de grève, l'appui d'un comité aux luttes, l'aide des permanents du Service de l'information, de l'action politique, bref, une foule de services, à temps complet ou à temps partiel, qui viennent s'ajouter à ceux déjà fournis par la Fédération du commerce. (...) On peut dire, en étant très conservateur, que le conflit coûte $30,000 hebdomadairement à la centrale, parce qu'à la CSN on a pour principe sacré de toujours supporter les gens en lutte, que celle-ci soit légale ou non.

«Pour les travailleurs de Mussens, l'enjeu de la lutte, au début, semblait le même. Invités à défier la loi Trudeau, ces travailleurs, au nombre de 150 à l'origine, ont eux aussi débrayé illégalement pour protester contre le fait que la CLI amputait leur salaire.»

Pierre Vennat poursuivait en rappelant que la position des unions internationales face à aux grèves illégales. *«Ces syndicats sont régis par un règlement interne qui, dans la plupart des cas, leur interdit de cautionner une grève illégale, fut-elle considérée "légitime" par ailleurs.*

«Dans le cas de Mussens, il a suffi qu'un tribunal rappelle à "l'internationale" des TUA que le conflit était illégal pour que le bureau-chef de Détroit laisse tomber ces syndiqués qui avaient pourtant débrayé avec l'encouragement des dirigeants québécois des mêmes TUA.

«À la CSN par ailleurs, on s'est toujours refusé à faire la différence entre conflit "légal" et conflit "légitime" et on a toujours appuyé, indifféremment, les travailleurs en lutte.

«Résultat concret: l'usine de Mussens opère à plein rendement ou à peu près avec des "scabs", dont une cinquantaine d'ex-grévistes, tandis que dans le conflit de la farine, tout est paralysé et la CSN n'a à déplorer aucune défection.»

Vingt ans plus tard, commentant le dénouement du conflit de Métro-Richelieu, Robert Dutrisac, du *Devoir*, constate que *«la direction de Métro-Richelieu voulait se débarrasser de la CSN. Elle pensait que les camionneurs syndiqués s'essoufflerait, que leur détermination et celle de la CSN — qui a englouti deux millions dans ce conflit — allait s'étioler. Après tout, en ce début des années 90, les syndicats n'ont plus la force d'antan. Mauvaise lecture.»*

Depuis des décennies, la question est posée: pourquoi les boss veulent-ils tellement se débarrasser de la CSN?

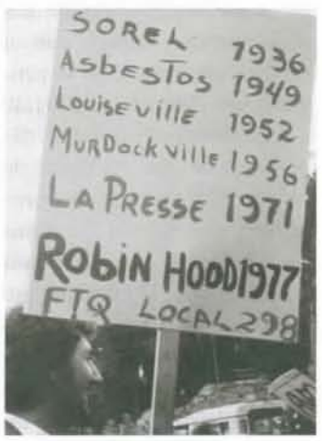

Pavillon St-Dominique, Foyer des Hauteurs, Canadian Gypsum, La Presse, CSRO, Radio-Canada, CKRS, , Menasco, CJMS, Marine, Reynolds, CHNC, Caisse Pop de Brossard, cols blancs de Marieville, Ridge Nassau, Mont Sacré-Coeur, Bridgstone-Firestone, Daily Freight, Ogilvie et combien d'autres luttes ont été menées par des travailleuses et des travailleurs qui savaient pouvoir compter sur leur mouvement, la CSN.

La manière CSN
Ne pas lâcher, JAMAIS!

Équité salariale, pré-mode d'emploi

Ce n'est pas le Pérou, mais la Loi sur l'équité salariale est là et ce serait une grave erreur que de ne pas la faire appliquer dans nos milieux de travail.

Thérèse Jean

Le 21 novembre, une nouvelle page d'histoire s'écrira dans la longue lutte des femmes pour la reconnaissance de la valeur de leur travail. À compter de cette date, les dispositions contenues dans la Loi sur l'équité salariale pour corriger la discrimination salariale subie par les femmes entrent en vigueur. Mais attention! À l'image de la bataille épique qu'ont dû mener les groupes de femmes, les syndicats, la CSN en particulier, pour faire adopter cette loi, c'est maintenant lieu de travail par lieu de travail qu'elle devra se poursuivre afin que l'équité salariale ne demeure pas un principe enfermé dans une loi, mais devienne enfin une réalité.

Au plus tard le 21 mars 2001, toutes les entreprises comptant dix salariés et plus devront avoir complété la démarche prévue par la loi pour atteindre l'équité salariale. Les ajustements salariaux auront dû être déterminés et le programme d'équité salariale complété à l'intérieur d'un délai de quatre ans. Au terme de ces quatre années, les employeurs verseront les montants d'argent correspondant aux ajustements salariaux qui auront été convenus. Ils pourront les verser d'un seul coup ou les étaler sur une période maximale de quatre ans. Jamais un employeur ne pourra diminuer les salaires pour atteindre l'équité salariale dans son entreprise. La loi le lui interdit, tout comme elle l'oblige à maintenir l'équité salariale après avoir complété son programme.

À l'exception des entreprises sous juridiction fédérale, autant le secteur public québécois que le secteur privé sont couverts par la loi. La loi divise les employeurs en quatre catégories en y attachant des obligations qui diffèrent selon leur taille: moins de 10 salariés, 10 à 49 salariés, 50 à 99 salariés, 100 salariés et plus.

Se renseigner, faire circuler l'information

Quatre ans, ça peut sembler long, mais le 21 novembre, c'est pratiquement demain. Comme plusieurs étapes doivent être franchies, voici comment faire pour mieux s'y retrouver.

D'abord, se documenter, se renseigner et faire circuler l'information; cela facilitera la réflexion. La CSN a produit deux brochures: *L'équité salariale: l'histoire se poursuit*, et *La nouvelle loi sur l'équité salariale: pour qu'elle s'applique, faut qu'on s'implique.* Un guide syndical sera aussi disponible cet automne.

Commencer maintenant la réflexion

Parler d'atteindre l'équité salariale, c'est parler des moyens à prendre pour éliminer la discrimination salariale fondée sur le sexe. Pas simple. Il s'agit de reconnaître la valeur du travail traditionnellement accompli par les femmes, au même niveau que l'on a toujours reconnu celle du travail effectué traditionnellement par les hommes. C'est pourquoi nous parlons de *à travail équivalent, salaire égal.* Cela suppose un regard neuf sur les emplois, car les correctifs salariaux qui seront apportés le seront à partir des comparaisons faites entre les emplois à prédominance masculine et ceux à prédominance féminine. Les conseillères syndicales sont là pour vous aider.

Prendre les devants

Les employeurs qui désirent se soustraire à l'obligation de réaliser un programme d'équité salariale ont un an pour le faire. Cependant, ils devront démontrer que l'équité salariale est atteinte dans leur entreprise et le faire savoir par un affichage et un rapport dont ils devront remettre une copie au syndicat. S'ils décident de s'y soustraire, cette décision peut être contestée. C'est au syndicat d'y voir.

Dans toutes les hypothèses, le syndicat a avantage à prendre les devants. La loi oblige la reconnaissance de l'équité salariale. Elle encadre une démarche. En ce sens, elle prévoit un minimum de dispositions notamment sur l'information, la formation et la mise en place de comités. Rien n'interdit de négocier des dispositions supérieures.

Prendre sa place

Nous avons tout à gagner en nous impliquant dans la démarche conduisant à l'équité salariale. La qualité des résultats dépend de cette implication.

Une partie des participantes au colloque CSN du mois de juin.

Une profession menacée

Les infirmières auxiliaires CSN se mobilisent

Louis-Serge Houle

La bataille pour la survie des infirmières auxiliaires est engagée. Et devant les visées monopolistes de l'Ordre des infirmières et de la FIIQ, c'est la CSN qui, la première, a sonné l'alarme.

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on s'en prend à la profession d'infirmière auxiliaire. Bien qu'elles oeuvrent dans le réseau de la santé depuis plus de cinquante ans, elles doivent continuellement exercer des pressions pour que leur place soit pleinement reconnue au sein des équipes soignantes dans les établissements de santé.

Mais la dernière charge est particulièrement brutale. Le 29 mai, le groupe de travail en soins infirmiers, mis sur pied par le ministère de la Santé, a émis son intention d'éliminer la profession d'infirmière auxiliaire. La Fédération de la santé et des services sociaux de la CSN n'a pas tardé à réagir. Le 19 juin, plus d'une centaine d'entre elles provenant de la région de Québec-Chaudière-Appalaches se sont réunies, à l'invitation de la fédération, pour donner le coup d'envoi à une mobilisation qui s'étend maintenant aux autres régions.

Si la tendance se maintient...

«*L'enjeu est crucial*, explique Sylvie Desnoyers, *représentante des infirmières auxiliaires à la FSSS. Déjà, dans plusieurs hôpitaux, le nombre d'infirmières auxiliaires a décru considérablement en raison des abolitions de postes*». À l'Hôtel-Dieu de Québec, par exemple, de 175 qu'elles étaient en 1990, elles ne sont plus que 26 à exercer cette profession. Ailleurs, la situation n'est peut-être pas aussi dramatique, mais partout on constate la même tendance.

Sylvie Desnoyers

À Montréal, l'intersyndicale des syndicats CSN du Centre hospitalier universitaire de Montréal (CHUM) a pour sa part prévenu la direction qu'elle ne laisserait pas disparaître la profession d'infirmière auxiliaire. La direction du CHUM a annoncé son intention de se départir de quelque 300 infirmières auxiliaires dans le but de les remplacer par des infirmières. Les syndicats CSN du CHUM ont vivement dénoncé la guerre corporatiste que livre l'Ordre des infirmières du Québec qui, au lieu de travailler à repenser l'organisation des soins selon des critères d'efficacité, d'efficience, de complémentarité et d'humanisation, cherche plutôt à renforcer le pouvoir des infirmières.

L'Ordre des infirmières, qui a l'appui de la FIIQ, cherche également à empêcher les infirmières auxiliaires d'oeuvrer dans les CLSC. «*Pourtant, des projets-pilotes sont mis sur pied dans des CLSC de plusieurs régions et ça se déroule très bien*», poursuit Sylvie Desnoyers.

«*Le ministère dit vouloir créer un nouveau titre d'emploi (assistance en soins aux bénéficiaires) pour nous regrouper avec les préposés aux bénéficiaires et nous remplacer par des infirmières. C'est inacceptable. Nous avons notre place dans les établissements de santé et nous n'avons pas l'intention d'assister à la dévalorisation de nos tâches.*»

Les infirmières auxiliaires membres de la CSN, au nombre de 10 400 sur 17 000, réclament une formation adéquate pour mettre à jour leurs connaissances. «*Les directions d'établissements ne veulent pas nous accorder certains postes parce qu'elles disent que nous ne pouvons répondre aux exigences du travail. Mais elles nous refusent cette formation*, dénonce Sylvie Desnoyers. *Nous ne voulons prendre la place de personne, seulement celle qui nous revient.*»

On manifeste

Le samedi 20 septembre, une importante manifestation est organisée à Québec par la coalition regroupant les infirmières auxiliaires du Québec, dont la CSN, les autres organisations syndicales et l'Ordre des infirmières auxiliaires. Sur le thème, *Non à la réduction des services, les infirmières auxiliaires doivent demeurer*, cette manifestation s'inscrit dans le plan d'action de la CSN pour empêcher l'élimination de cette profession. Le rendez-vous est donné à 13h30 au Parc Victoria, à Québec, d'où les manifestants marcheront vers l'Assemblée nationale. Le président Gérald Larose et des représentants des autres organisations y prendront la parole. Les membres de la CSN sont invités à communiquer avec leur conseil central pour obtenir les heures de départ par autobus.

Le 16 septembre, des infirmières auxiliaires, membres de la CSN, ont également participé à un rassemblement au pavillon Notre-Dame du CHUM.

Première semaine québécoise de l'homéopathie

C'est pas sorcier, et ça marche!

La pratique de l'homéopathie est reconnue dans 45 pays à travers le monde. Pourquoi pas ici?

Luc Latraverse

Que l'homéopathie soit efficace et ne relève pas de la sorcellerie, ce n'est pas évident pour tout le monde... C'est pourquoi le Syndicat professionnel des homéopathes du Québec (FPPSCQ-CSN) a tenu à la fin août de nombreuses activités d'information sur l'homéopathie dans plusieurs régions de la province. Cette première a été couronnée par la tenue du 2e Congrès international d'homéopathie qui a rassemblé, à Montréal, plus de 200 personnes et une quinzaine de conférenciers de neuf pays.

Ce n'est pas un hasard si le Québec devient un rendez-vous incontournable pour les professionnel-les qui oeuvrent dans les approches alternatives en santé, particulièrement les homéopathes. En effet, la popularité de ces approches ne cesse de croître auprès de la population. Des études menées pour le compte du ministère québécois de la Santé et des Services sociaux révèlent qu'entre 1987 et 1993, la fréquentation des cabinets d'homéopathes a augmenté de 645%. Les augmentations sont encore plus significatives pour d'autres approches comme l'acupuncture, l'ostéopathie, la massothérapie et la naturopathie. Selon la présidente du Syndicat professionnel des homéopathes du Québec, Claudine Larocque, ces statistiques indiquent que le volume des consultations en médecines alternatives est désormais comparable à celui des consultations de médecins spécialistes.

Seul le gouvernement l'ignore

Malgré cette recrudescence de popularité, la pratique de l'homéopathie ne bénéficie d'aucune reconnaissance légale au Québec, alors qu'elle est pratiquée et reconnue officiellement dans 45 pays à travers le monde. *«C'est inacceptable que le gouvernement du Québec persiste à jouer à l'autruche en refusant de protéger le public par une réglementation adéquate de la formation et de la pratique de l'homéopathie,* précise Claudine Larocque. *Même le rapport Diamant sur la révision du Code des professions ne fait aucunement allusion aux approches alternatives en santé, malgré les représentations faites par la Fédération des professionnel-les salariés et cadres du Québec (CSN). Cela a pour conséquence que les médecins qui donnent des traitements homéopathiques sont semoncés par le Collège des médecins et que les homéopathes sont poursuivis pour pratique illégale de la médecine. Entretemps, plusieurs personnes prodiguent des traitements homéopathiques sans avoir la formation requise, alors que les homéopathes membres du Syndicat professionnel des homéopathes du Québec ont suivi une formation de 1 500 heures.»*

Claudine Larocque

Plus de 200 homéopathes ont participé au 2e Congrès international d'homéopathie de Montréal, à l'Université de Montréal du 23 au 25 août.

«On a passé l'été à sauver des emplois»

- Sylvain Parent

Les «rationalisations» à la mode néo-libérale continuent de faire leurs ravages, tant dans le secteur privé que public. «La priorité des priorités pour l'année qui vient demeure l'emploi», dit la CSN.

Maroussia Kishka

Un vent d'optimisme souffle en cette rentrée automnale, au point que même les chroniqueurs de la circulation trouvent le moyen de se réjouir des bouchons matinaux sur nos voies rapides. Ne faisant plus écho au ronchonnement chronique des automobilistes qui pestent contre les travaux routiers, ils reprennent l'air du temps, celui de la remontée de l'emploi: «Voilà pourquoi ça bouchonne!», a dit l'un d'eux. Mais un coup de sonde montre qu'il est encore trop pour se réjouir.

On a passé l'été à sauver des emplois», affirme le président de la FTPF, Sylvain Parent. Des

Sylvain Parent

bonnes nouvelles, il y en a, comme celle du boom des exportations dans l'industrie agro-alimentaire, qui a généré des centaines d'emplois au cours des dernières années. Plus récemment, la compagnie Cascades annonçait l'ouverture d'une usine de papier Kraft à Jonquière. Mais ces 60 nouveaux emplois ne compenseront pas la perte prochaine de 300 autres à l'usine de Kénogami. En effet, la fusion récente de deux grands du papier, la Consolidated Bathurst et Abitibi Price, entraîne une nouvelle phase de «rationalisation». Un mot chouchouté par les boss et toujours à la mode dans bien des secteurs... et chez les éditorialistes.

Quatre cents emplois ont en effet disparu le 1er juillet avec la fermeture du Centre de distribution de Zellers, à Montréal-Nord, sous prétexte de «rationaliser les opérations» en vue d'affronter la concurrence. À Thetford, les 300 mineurs de la mine British Canadian ont appris au début de l'été qu'ils n'auraient plus d'emploi à compter du 1er novembre. Là

Alain Lampron

aussi, on «rationalise». Comme le note le président de la Fédération de la métallurgie, Alain Lampron, en dépit des bonnes nouvelles qui font espérer la lumière au bout du tunnel, les dossiers chauds de l'heure demeurent encore ceux où il y a pertes d'emploi.

Le secteur public aussi

Un constat qui n'est pas le propre des syndicats du secteur privé, mais aussi de ceux du secteur public. Seulement 50% des 30 000 départs à la retraite qui secouent actuellement nos réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation seront comblés. «*Dans nos syndicats, ces jours-ci, toutes les énergies sont tournées vers le remplacement du personnel*», affirme d'entrée de jeu le président de la Fédération de la santé et des services sociaux, Louis Roy. Là aussi, le mot d'ordre est aux «fusions» et aux «rationalisations». Les compressions budgétaires font mal et se répercutent jusque dans le secteur municipal, où le gouvernement a refilé une facture de 500 millions de dollars.

Ainsi, même si depuis le Sommet sur l'économie et l'emploi de novembre 1996, 66 100 nouveaux emplois ont été créés, il reste beaucoup de travail sur la planche. Après une remontée spectaculaire, les statistiques démontrent d'ailleurs que l'emploi a peu progressé cet été au Québec. En outre, une bonne partie des nouveaux emplois reviennent à ceux qu'on appelle dorénavant les «travailleurs indépendants». Autre signe que tout ne tourne pas rond, les dernières données de Statistique Canada indiquent qu'au mois d'août, les nouveaux emplois se partagent à part égale entre emplois à temps plein et emplois à temps partiel. Sur la voie de la reprise économique, les emplois «circulent», mais avec risque de dérapage et de ralentissement.

Optimisme fragile

Le coup de sonde réalisé auprès de fédérations et de conseils centraux montre que leur optimisme demeure bien fragile et qu'une bonne partie de leurs actions seront tournées vers l'emploi. La CSN, avec les fédérations et les conseils centraux, arrêtera d'ici peu les priorités de cette année en vue de présenter un plan d'action au prochain conseil confédéral d'octobre. «*Mais d'ores et déjà*, de dire le président Gérald Larose, *nous savons que la priorité des priorités va demeurer l'emploi*» et ce, malgré le fait que le premier ministre Lucien Bouchard se réjouira publiquement dans quelques jours des progrès accomplis.

Gérald Larose

nouvelles
12 SEPTEMBRE 1997
NUMÉRO 428

Crowne Plaza et Méridien

Deux grosses victoires

Congédiés la veille de Noël 1993, quelque 70 employé-es du Holiday Inn Crowne Plaza Centre-Ville de Montréal (420, Sherbrooke Ouest) sont rappelés progressivement au travail depuis la semaine du 21 juillet. Après 43 mois de lutte, ils rentrent donc au travail avec un syndicat CSN reconnu par l'employeur et une convention collective. Celle-ci prend fin le 15 septembre 2002. Le nouveau salaire des préposé-es aux chambres et des équipiers est de 11,06 $ l'heure et atteindra 11,86 $ dans quatre ans.

Méridien

Après 18 mois d'incertitude quant à leur avenir, les 300 salarié-es de l'hôtel du Complexe Desjardins à Montréal, l'ex-Méridien, ont poussé cet été un soupir de soulagement: leur hôtel est passé entre les mains de Carnival Hotels & Resorts. Carnival conserve à son emploi presque tout le personnel syndiqué. Une des conditions d'achat de l'hôtel était la volonté de Carnival de fermer la buanderie. Les salariés touchés par cette fermeture obtiennent des primes de licenciement équivalant à 30 mois de salaire.

L'entente met fin aux procédures juridiques qu'avait entreprises la CSN devant le commissaire du Travail ou le Tribunal du travail. Celles-ci visaient à faire reconnaître Place Desjardins Inc. comme l'employeur véritable des syndiqués de l'hôtel. Au printemps 1996, Place Desjardins Inc. avait annoncé son intention de mettre un terme au contrat la liant au groupe Méridien. L'annonce avait alors semé l'inquiétude parmi les employé-es, qui craignaient de perdre leurs droits et leurs emplois. S'ensuivit une mobilisation ponctuée de conférences de presse, de manifestations publiques et de recours juridiques.

M.C.

Fondaction: de 10 $ à 11.01 $

Le rendement de Fondaction, le Fonds de développement de la CSN pour la coopération et l'emploi, a atteint 4,03% au cours du premier semestre de son deuxième exercice financier se terminant le 30 juin 1997. Cela équivaudrait à un rendement annualisé de 8,06 %, si le rendement du Fonds se maintenait au même rythme au cours du deuxième semestre.

Ce résultat a permis à Fondaction d'augmenter, le 5 septembre, la valeur de l'action de 29 cents, soit de 10,72 $ à 11,01 $. Depuis le démarrage de Fondaction, le 24 janvier 1996, la valeur de l'action est donc passée de 10 $ à 11,01 $. **H.J.**

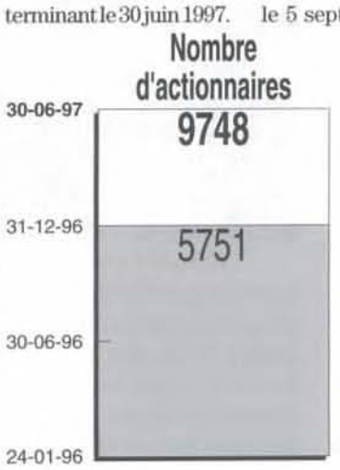

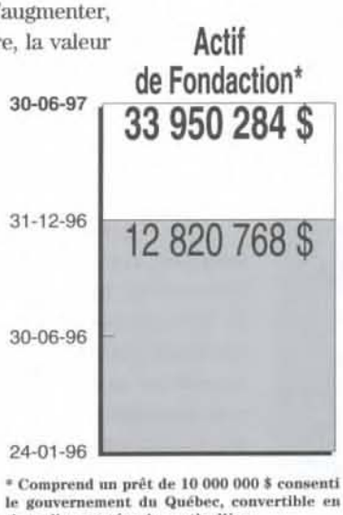

* Comprend un prêt de 10 000 000 $ consenti par le gouvernement du Québec, convertible en actions d'une catégorie particulière

Éducation

Ballon dégonflé

La CSN a profité de la publication de l'avis du Conseil supérieur de l'Éducation sur la formation générale dans les études techniques pour rappeler à la ministre Marois la promesse qu'elle a faite de présenter un énoncé de politique en éducation. Selon le vice-président de la CSN, Marc Laviolette, l'avis du Conseil supérieur vient dégonfler un gros ballon soufflé durant les États généraux de l'Éducation, pointant du doigt la formation générale comme responsable du faible taux de réussite des études techniques au collégial.

De son côté, le président de la FNEEQ, Pierre Patry, a affirmé que depuis la mise en place de la réforme du collégial, en 1993, les enseignantes et les enseignants ont été mis à l'écart, notamment en ce qui concerne la révision des programmes. *«La FNEEQ rappelle donc à la ministre de l'Éducation que la réussite de la réforme dépend en bonne partie de la revalorisation du rôle des enseignantes et des enseignants.»*

Luc L.

Des remous

Dans le monde de l'éducation, l'avant-projet de loi de la ministre Pauline Marois sur l'instruction publique suscite des remous. Enraciner l'école dans le milieu, donner une plus grande place aux parents dans les décisions et laisser à l'école une plus grande marge de manoeuvre pour adapter les programmes à sa clientèle sont de bons objectifs à atteindre, a souligné la CSN dans son mémoire présenté à la commission parlementaire au début de septembre. Elle donne en effet son appui à la création de conseils d'établissement dont le mandat va en ce sens.

«Mais il faudrait baliser cette déconcentration du pouvoir de la commission scolaire vers l'école pour ne pas accroître les inégalités entre les milieux», affirme le vice-président de la CSN, Marc Laviolette. L'avant-projet de loi ne donnant aucune garantie à ce sujet, la CSN a refusé de l'endosser. La centrale souligne qu'il faut notamment donner aux écoles les ressources correspondant à ces nouvelles responsabilités, tenir compte obligatoirement des recommandations des enseignants et inclure l'apport des employé-es de soutien et du personnel des services de garde dans le projet éducatif.

M.K.

Les mineurs de l'amiante occupent

La colère gronde à la mine de Britisth Canadian, à Thetford. Le 9 septembre, 150 mineurs ont décidé d'occuper les bureaux du Centre d'Emploi Canada pour dénoncer l'inertie du gouvernement fédéral. Quelques jours auparavant, ils avaient manifesté devant les bureaux du siège social de LAB CHRYSOTILE, le gestionnaire de cette mine qui ne sera plus exploitée à compter du 1er novembre.

Il y a deux mois, les 300 mineurs ont eu la mauvaise surprise d'apprendre que leur mine cesserait ses opérations beaucoup plus rapidement que prévu. L'amiante se vend mal depuis plusieurs années et le bannissement récent de cette fibre par la France n'a fait qu'accentuer la déprime du marché. Voilà pourquoi Lab Chrysotile a décidé de fermer la mine BC. La région n'a pas perdu de temps et a mis sur pied un comité de relance présidé par Alain Lampron, le président de la Fédération de la métallurgie.

Mais Lab Chrysotile maintient sa décision. En contrepartie, elle a décidé d'augmenter le rendement de ses deux autres mines, celles de Bell et Black Lake, où elle embauchera une centaine de nouveaux travailleurs au cours des prochains mois. Le hic, c'est qu'elle pose des conditions d'embauche et de travail qui défavorisent les mineurs mis à pied. Voilà pourquoi ils sont en colère et se mobilisent. Ils veulent aussi qu'Ottawa et Québec répondent à leur demande d'établir un programme spécial de préretraite tripartite. Quelque 200 d'entre eux qui ont plus de 50 ans pourraient en bénéficier. **M.K.**

Colloque
Où s'en va la santé publique?

C'est la question à laquelle répondront les professionnels du réseau de la santé, membres de la CSN, les 22 et 23 septembre, à l'occasion d'un colloque organisé par la CSN et la FPPSCQ qui aura lieu à Trois-Rivières. Le coût de l'inscription est de 50 $. On peut s'inscrire par télécopieur: 514-598-2050, en écrivant son nom, le nom de son syndicat et de son établissement, son adresse et son numéro de téléphone.

BieNvEnue

Zohar Plastic

Ils sont 26 travailleurs montréalais à transformer du plastique pour en faire des sacs et des housses. C'est à la CSN, et plus précisément à la FTPF-CSN, qu'ils ont confié le mandat de négocier leur toute première convention collective

Cégep de Maisonneuve

Une requête en accréditation syndicale a été déposée pour représenter les employé-es surnuméraires de la Coopérative étudiante du cégep de Maisonneuve, à Montréal. Les employé-es réguliers sont déjà membres de la CSN.

Croix-Rouge - Montréal

Une requête en accréditation syndicale a été acheminée au ministère du Travail pour représenter une centaine de salarié-es de la Croix-Rouge de Montréal. Il s'agit des employé-es du secrétariat médical, ainsi que des services de collecte de sang, des laboratoires, des finances, de l'informatique, des ressources matérielles et des ressources humaines.

Cinémas

Les quelque 80 employé-es des centres de cinéma Eaton, Loews et Palace, à Montréal, ont adhéré à la CSN à la fin de juillet. Les salles de cinéma sont exploitées par Famous Players. Les salarié-es travaillent à l'accueil, à la billetterie, aux restaurants, etc.

Sani-Mobile-Trois-Rivières

À Trois-Rivières, les travailleurs de Sani-Mobile ont préféré la CSN aux Travailleurs canadiens de l'automobile (TCA-FTQ). À l'occasion d'une vote tenu sous la surveillance du ministère du Travail, la majorité des 38 employé-es s'est prononcée en faveur d'un syndicat autonome affilié à la CSN. Ces travailleurs avaient adhéré à la CSN en 1991. En 1992, le syndicat CSN a conclu une convention pour trois groupes d'employés: Sani-Mobile, Saniverne et Camvac. En 1993, Sani-Mobile a fait l'acquisition de Servac, où les employé-es étaient membres des TCA. Décembre 1996: le commissaire du Travail a ordonné un premier vote afin que les employé-es choisissent entre la CSN et les TCA. Aucune des deux organisations syndicales n'ayant alors obtenu la majorité, un second vote a eu lieu cet été, emporté par le syndicat CSN.

M.C. et J.-P. P.

«L'âme de la CSN» a quitté les Iles

Infirmier au Centre hospitalier de l'archipel, aux Iles-de-la-Madeleine, et militant de la CSN pendant plus de 30 ans, Jean-Yves Lapierre est décédé le 24 juillet des suites d'une foudroyante maladie. Il avait présidé le Conseil central Gaspésie-Les Iles pendant plusieurs années.

On a dit de lui qu'il *«était l'âme de l'organisation de la CSN aux Iles»*. Sans tenir de longs discours, Jean-Yves Lapierre exerçait un leadership moral hors du commun. Plusieurs militantes et militants ont assisté aux funérailles. Nous offrons à la famille et aux camarades du conseil central nos plus fraternelles condoléances. **M.R.**

Télévision ethnique
CJNT dans le colimateur

Sitôt fondé, le Syndicat des producteurs autonomes de la télévision ethnique du Québec (SPATEQ), affilié à la FPPSCQ depuis cet été, a dû retrousser ses manches afin d'obtenir que le nouveau poste CJNT, s'il demeure en ondes, intègre ses membres à la programmation, comme les propriétaires en avaient pris l'engagement devant le CRTC. Sur notre photo: Georges Guzmas, vice-président du SPATEQ, Celya Lister, secrétaire, Pedro Querido, président, Newzika Benmansour Sibilio, trésorière, et Michel Tremblay, président de la FPPSCQ-CSN. **L.L.**

LE FRANÇAIS AU TRAVAIL
ÇA S'IMPOSE

1. Durant trois ans, Télé-Métropole s'est octroyé le droit de prendre des congés de cotisation à même les surplus de la caisse de retraite de ses 1000 employé-es. Le manque à gagner s'établit maintenant à 4,5 $ millions. Choisissez la formule correcte:
a) Des excuses, Télé-Métropole en a pas
b) Des excuses, Télé-Métropole n'en n'a pas
c) Des excuses, Télé-Métropole n'en a pas
d) Des excuses, Télé-Métropole en n'a pas
Réponse: c)

2. Doit-on dire que le rendement de Fondaction a atteint 4,03% au cours des trois premiers mois *de son deuxième exercice financier, ou au cours des* premiers trois mois *de son deuxième exercice financier?*
Réponse: des trois premiers mois. L'adjectif numéral doit précéder l'autre adjectif, contrairement à l'anglais. Une exception: «24 heures». Il faut dire *les dernières 24 heures, les premières 24 heures, les prochaines 24 heures.*

3. Les délégués des syndicats du secteur municipal affiliés à la FEESP-CSN ont décidé de soumettre un vote de grève à leurs 10 000 membres afin d'obtenir du gouvernement qu'il se retire de la négociation des conventions collectives touchant les municipalités. Ont-ils servi *ou* donné *un avertissement au gouvernement Bouchard?*
Réponse: donné. *Servir* un avertissement est un calque de l'anglais. Et souhaitons que le gouvernement entendra raison!

4. À l'occasion de la campagne de changement d'allégeance syndicale dans le secteur public, qui se déroulera du 4 octobre au 3 novembre, la CSN et ses fédérations préparent-elles des pamphlets *ou des* dépliants *afin de mieux faire connaître et apprécier leurs services?*
Réponse: des dépliants. Un pamphlet est un écrit violent et satirique d'un style littéraire particulier. L'utiliser pour désigner un outil de promotion serait non seulement calquer l'anglais, mais aussi faire injure au bon sens.
Par contre, on peut apprécier un style pamphlétaire d'une couleur toute syndicale dans le billet de *Nouvelles CSN.*

5. Doit-on dire que Métro-Richelieu a mal reçu la nouvelle à l'effet qu'*il devra réembaucher ses 150 camionneurs, ou qu'il a mal reçu la nouvelle* selon laquelle *il devra réembaucher ses 150 camionneurs?*
Réponse: selon laquelle. L'expression *à l'effet que* est un calque de l'anglais.

Lucie Laurin

BIENVENUE

Bois Linière
Les 115 travailleurs à l'emploi de Spécialité d'bois Linière Inc, une entreprise qui fabrique des composantes en bois et située dans la région de Québec, ont décidé de quitter le Local 69 des Teamsters-FTQ pour se donner un syndicat autonome affilié à la CSN et sa FTPF.

Techniciens forestiers
Les sept techniciens forestiers de la Société sylvicole du Saguenay ont joint les rangs du syndicat FTPF-CSN déjà existant et regroupant les trente autres travailleurs de l'entreprise.

Caisses pop
Trois syndicats CSN représentant les employés d'autant de caisses populaires ont reçu leur certificat d'accréditation du ministère du Travail: ceux de Saint-Maurice de Thetford et de Saint-Frédéric-Tring dans la région de Québec, et celui de Desbiens au Lac Saint-Jean.

CROP et Réalités Canadiennes
Les 115 employés de la maison de sondage CROP ont déposé une requête en accréditation pour être représentés par un syndicat affilié à la CSN et sa Fédération nationale des communications. Ils imitaient ainsi le geste posé un mois plus tôt par les 50 personnes à l'emploi de Réalités canadiennes, une filiale du groupe C.F. de Toronto qui effectue principalement des études de marketing pour différents produits.

Verbatim-Québec
À Québec, la dizaine d'employés de Transcriptions Verbatim, une entreprise spécialisée dans la fabrication de revues de presse électronique, ont joint les rangs du syndicat CSN regroupant les employés de Montréal depuis plus d'un an. L'employeur leur promettait les mêmes conditions de travail qu'à Montréal depuis tout ce temps, mais sans jamais tenir promesse.

La Pirouette
Le Syndicat des travailleuses en garderie du Saguenay-Lac Saint-Jean, qui comptait déjà 229 membres, a reçu son treizième certificat d'accréditation, celui-là pour représenter les 19 employées de la garderie La Pirouette de Jonquière.

Tim Hortons
Au Royaume du Saguenay toujours, signalons le dépôt d'une requête en accréditation CSN par les 32 employés du restaurant Tim Hortons, propriété de Wendy's International.

Pastorale
Huit chargées en animation pastorale dans les écoles primaires de Chicoutimi ont vu leur syndicat CSN, affilié à la FPPSCQ, recevoir son certificat d'accréditation du ministère du Travail.

UPA
Les 175 employé-es de l'Union des producteurs agricoles et de ses dix fédérations sont désormais tous représentés par un même syndicat CSN et régis par la même convention collective.

CDP Protection
Spécialisés dans l'entreposage et la sauvegarde de données informatiques, les 23 employé-es de CDP Protection, à Montréal, se sont donné un syndicat affilié à la CSN et à la Fédération du commerce. CDP Protection est propriété de Frisco Bay, une compagnie qui fabrique de l'équipement de sécurité bancaire, dont les systèmes de surveillance vidéo pour les guichets automatiques.

École Pasteur
À l'École privée Pasteur de Cartierville, 35 enseignant-es des niveaux primaire et secondaire ont adhéré à la CSN et à la FNEEQ. C'est le troisième groupe de professeurs du primaire et du secondaire à l'emploi d'une école privée, après ceux de l'École Marie-Victorin et du Collège Sainte-Trinité, à faire leur entrée dans notre centrale.

Nation Huronne Wendat
Dans la région de Québec, les 70 employé-es du Conseil de la Nation Huronne Wendat ont eux aussi choisi la CSN pour les représenter auprès de leur employeur. Ils travaillent à l'administration, aux soins de santé et aux services sociaux, ainsi qu'au soutien à l'éducation. C'est la FEESP-CSN qui négociera leur première convention collective.

M.C. et J.-P. P.

FLASH

Poursuite de 4,5 M $ contre Télé-Métropole

Serge Bouchard, en compagnie de Chantal Larouche, présidente de la FNC, et de Me Mario Évangéliste, du service juridique de la CSN.

Une requête pour déposer une action en recours collectif a été soumise à la Cour supérieure afin d'obliger Télé-Métropole à verser 4,5 millions de dollars à la caisse de retraite de ses employés de laquelle l'employeur a pris des congés de cotisations à même les surplus. Cette demande de recours collectif a été déposée par Serge Bouchard, membre de l'Association des techniciens de Télé-Métropole (CSN), au nom des quelque 1000 adhérents au régime de retraite, syndiqués et non-syndiqués. Ce dernier, après avoir contribué pendant 39 ans au régime de retraite, n'aura droit qu'à une rente ridicule de 8 890 $ à sa retraite. Comme plusieurs employeurs, Télé-Métropole a amendé les règlements des divers régimes de retraite de ses employés sans en avertir les adhérents. Depuis, toutes les démarches pour amener l'employeur à s'amender, à verser les cotisations qu'il doit au régime et à rétablir les droits lésés des adhérents, ont été infructueuses, tout comme les négociations pour bonifier le régime afin d'assurer une rente de retraite décente pour les employés. Dès la découverte de ces faits, le dossier a été porté à l'attention de l'employeur qui n'a pas réagi avant de recevoir la requête en recours collectif.

Luc L.

CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES PROVINCIAUX...
LES 9 AUTRES PREMIERS MINISTRES CHERCHANT UNE SOLUTION POUR LE QUÉBEC...
BORIS

Saint-Coeur de Jésus-Marie
Unanimité pour le contrat obtenu

Après un mois de grève, les six employé-es des cuisines de l'établissement des Soeurs du Saint-Coeur de Jésus-Marie, à Joliette, sont retournés au travail, le 8 juillet, avec une convention collective fort satisfaisante. Les syndiqué-es se sont d'ailleurs prononcés à l'unanimité en faveur d'un contrat de travail d'une durée de trois ans prévoyant des augmentations de salaire totalisant 6,5%, plus un montant rétroactif intégré à l'échelle salariale de 1,5% au 31 décembre 1995. Ce qui fait 8% d'enrichissement. Le nouveau contrat de travail contient également des améliorations au chapitre de l'ancienneté et des nouveaux droits pour les remplaçantes. Il vient à échéance en juillet de l'an 2000. Avant le conflit, le salaire était de 11,55 $ l'heure. C'est la compagnie de sous-traitance Laliberté & Associés qui opère les cuisines de l'établissement religieux. C'est ce même entrepreneur qui est au Mont Sacré-Coeur de Granby. **M.C.**

Solides, les boulons...
Le syndicat aussi!

Même si Mecair avait décrété un lock-out, le 29 juin, cette entreprise de Pointe-Claire, qui fabrique des boulons destinés à l'industrie aérospatiale, a dû retirer ses principales demandes lors de la négociation de cette deuxième convention collective. La majorité des clauses normatives étaient réglées, mais l'employeur s'obstinait à vouloir attribuer les horaires de travail sans tenir compte de l'ancienneté.

Affilié à la Fédération de la métallurgie, le syndicat de 65 membres, dont une femme, a gardé le moral durant tout l'été et a obtenu un règlement satisfaisant qui leur reconnaît une troisième journée de maladie, deux congés fériés additionnels et des augmentations salariales de 3%, 25¢, 2,5%, 25¢ et 2,5%. L'entente a été adoptée à 62% et le travail a repris le 18 août.

Les boulons de Mecair, fabriqués selon un procédé à froid unique en Amérique du Nord, sont utilisés dans le montage du premier étage de la navette spatiale. Leur résistance est telle qu'ils sont récupérés au retour.

L.L.

Entente acceptée à 83%
Réduction du temps de travail chez Provigo

La nouvelle convention collective des 150 travailleurs de l'entrepôt d'épicerie Provigo de Québec (FC-CSN) contient de nettes améliorations aux chapitres de l'assignation temporaire et de la réduction du temps de travail.

À la suite d'un accident ou d'une maladie du travail, ils ont désormais l'assurance de travailler dans des conditions adéquates ne mettant pas en danger leur intégrité physique. À compter de 50 ans d'âge ou de 20 ans d'ancienneté, ils peuvent réduire leur semaine de travail à quatre jours, tout en conservant leurs avantages. Le plancher d'emploi de jour est également maintenu. Dix travailleurs à temps partiel doivent se voir offrir autant de postes à temps régulier. D'une durée de six ans, la convention comprend aussi des augmentations de salaire totalisant 12 %.

C'est à 83,5% que les travailleurs se prononcés en faveur de celle-ci, le 2 août. L'entente est intervenue dans le cadre des négociations coordonnées et regroupées des syndiqués des entrepôts d'alimentation. Trois autres groupes y participent : les travailleurs de l'entrepôt d'Épiciers Unis Métro-Richelieu/Newton à Québec, ceux de l'entrepôt de fruits et légumes Provigo à Québec et ceux de l'entrepôt Provigo de Victoriaville. **M.C.**

Dernière heure

Manifestation nationale

Rassemblement:
Hôtel Concorde (parc)
Samedi 27 septembre, midi

Plusieurs milliers d'employé-es des municipalités ont manifesté le 4 septembre devant leur mairie, dont ceux de Ste-Foy qui ont envoyé un message clair à la mairesse Boucher pour lui dire d'arrêter de s'enfarger dans les fleurs du tapis. Elle a en effet dépensé une jolie somme pour faire remplacer les tulipes devant l'hôtel de ville et les armoiries sur le tapis.

Mobilisation générale dans les municipalités

Luc Latraverse

Les syndicats du secteur municipal et du transport se préparent à répliquer vigoureusement à toute tentative du gouvernement Bouchard de leur imposer des compressions et des concessions qui ne seraient pas négociées localement. Après avoir manifesté le 4 septembre durant l'heure du dîner, à travers la province, ils s'apprêtent à marcher sur Québec et à déclencher des débrayages, s'il le faut, pour forcer les municipalités à suivre les règles du Code du travail.

500 millions de dollars. Réduction de 6%. Qui dit mieux? En fait, ce que le gouvernement refile comme facture aux municipalités est une somme pigée dans un chapeau de magicien puisqu'il ne savait pas, le printemps dernier, si ce serait 900, 700, 500 millions $ ou moins. Le ministre Trudel a proposé 500 millions, dont la moitié doit être prise à même la masse salariale des employé-es municipaux. Il a ajouté comme prime le transfert du transport scolaire aux municipalités, une note additionnelle de 450 $ millions et suggéré de leur faire assumer l'entretien des édifices publics, écoles, hôpitaux et autres.

Ces propositions n'ont pas plu à grand monde et l'Union des municipalités a relancé de plus belle sa campagne pour dire à Québec que nos édiles ne pouvaient acquitter la note sans qu'on leur donne un outil (une loi matraque) pour forcer leurs employé-es syndiqués à faire des concessions. La bisbille s'est vite répandue entre les grosses et les petites municipalités, entre l'Union des municipalités et l'Union des municipalités régionales de comtés, entre les banlieues et les communautés urbaines. C'est dans ce décor qu'une coalition des syndicats des secteur municipal et transport s'est formée et a entrepris de prévenir les coups en mobilisant les 80 000 membres qu'elle représente contre une loi spéciale du gouvernement Bouchard. La CSN, qui compte quelque 10 000 syndiqué-es, la moitié dans les municipalités et l'autre dans les sociétés de transport, estime que les municipalités peuvent alléger leurs budgets (qui doivent être équilibrés) sans pour autant toucher aux conditions de travail de leurs employé-es.

À Montréal, les syndiqués CSN ont manifesté devant les bureaux du ministère du Travail.

D'autres mesures d'économie

Comme le fait remarquer Denis Marcoux, vice-président de la Fédération des employé-es de services publics (CSN), *«les conditions de travail dans le secteur municipal et du transport sont différentes d'une ville à une autre. Ce n'est pas comme dans le secteur public, où il y a un seul employeur et un régime de retraite. Il est impensable de faire des économies sur le dos des syndiqué-es qui ont déjà contribué avec la loi 102 qui a gelé leurs salaires. La loi spéciale, c'est la voie facile pour ne pas considérer d'autres approches plus sérieuses et plus exigeantes. Prenons pour exemples les cadeaux qui se font sans soumission, la sous-traitance, le dédoublement des services, l'organisation du travail. À Gatineau, dans mon syndicat, des économies ont été réalisées par la réorganisation du travail, sans toucher à nos conditions de travail.»*

La pointe de l'iceberg

Selon les porte-parole du secteur Transport, ce n'est pas seulement 6% que lorgne Québec dans l'assiette budgétaire des municipalités. *«C'est déjà plus que 6% dans les faits. La proportion de la masse salariale dans le budget global varie d'une municipalité à l'autre. De plus,* précise Gaétan Chateauneuf, président du secteur Transport, *on se sert de ça pour exiger davantage. À la Société de transport de Laval, on demande 14% de plus sous prétexte qu'il y aura une fusion avec Montréal. Il faut se mobiliser tout de suite, sinon le total de la note risque d'être bien plus élevé.»*